

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 JUILLET 2006**

**Délibération
n° 2006.07.236**

**Acquisition de
meublement de bureau
et de literie parcs
pour enfants :
appel d'offres
ouvert**

LE TREIZE JUILLET DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 juillet 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Bernard CHARRIER, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean-Claude DUBIN, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Jean-Henri PATIE, Alain PIAUD, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Jean-Yves DE PRAT à Jean-Jacques SYOEN, Michel HUMEAU à Jean-Claude BONNEVAL

Excusé(s) :

Philippe BERTHET, Didier LOUIS, Christian RAPNOUIL,

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Jean-Claude DUBIN, François ELIE par Jacqueline WILDE, Jean-Pierre GRAND par Jean-Henri PATIE, Patrick RIFFAUD par Rolland MIGNONNEAUD

**AFFAIRES GENERALES / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE**

Rapporteur : **Monsieur MERONI**

**ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU ET DE LITERIE PARCS POUR ENFANTS : APPEL
D'OFFRES OUVERT**

Afin d'assurer ses missions, la ComAGA dispose de nombreux locaux, qu'il est nécessaire d'aménager en mobilier neuf ou pour lesquels il faut remplacer le mobilier défectueux.

La satisfaction de ces besoins nécessite la passation de marchés à bons de commande, ayant pour objet :

- Lot n° 1 : la fourniture de différents mobiliers de bureau,
- Lot n° 2 : la fourniture de literie parcs pour enfants (crèche « Les Poussins »)

Ces prestations s'inscriront dans la fourchette annuelle suivante :

- Lot n° 1 : minimum 20 000 € HT - maximum 80 000 € HT par an,
- Lot n° 2 : minimum 5 000 € HT - maximum 20 000 € HT par an.

La durée des marchés est fixée à un an.

Les marchés pourront être renouvelés par reconduction expresse sans que leur durée totale ne puisse excéder quatre ans.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 27 juin 2006 ,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d' appel d' offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense à l'article 2184 du budget principal et des budgets annexes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

19 juillet 2006

Affiché le :

19 juillet 2006

